



UNE INITIATIVE DE



ICI POUR
DEMAIN



La quête verte, un concours axé sur la durabilité et l'innovation

Conditions générales

La quête verte, un concours axé sur la durabilité et l'innovation, (le « Concours ») est organisé par Bioentreprise Canada Corporation (« Bioentreprise Canada »), en consultation avec les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), le commanditaire en titre, désignés collectivement « les Organisateurs ».

La participation au Concours est soumise aux présentes conditions générales. En soumettant un formulaire de candidature (une « Candidature ») pour participer au Concours, les candidats acceptent les modalités, les conditions et les dispositions énoncées ci-dessous.

Conditions d'admissibilité

Les candidats admissibles doivent :

- Être des entreprises à but lucratif constituées en société et ayant leur siège social au Canada;
- Être les propriétaires majoritaires (à 51 % ou plus) de l'entreprise et travailler à temps plein au sein de l'entreprise;
- Se trouver, au minimum, au niveau de maturité technologique 4 (Validation des éléments ou des conditions d'essai en laboratoire – les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun);
 - [Consultez les lignes directrices relatives aux niveaux de maturité technologique ici.](#)
- Mener leurs activités dans le secteur de l'agrotechnologie ou des technologies de l'alimentation du Canada et fournir un avantage ou résoudre un problème de durabilité dans les secteurs plus vastes de l'agriculture et de la production d'aliments et de boissons au Canada;
 - Les principaux domaines de la durabilité ciblés sont les suivants : empreinte carbone, agriculture régénératrice, biodiversité, énergie, matières plastiques.
- S'il y a génération de revenus – les revenus des 12 derniers mois ne doivent pas dépasser 250 000 \$;
- Compter cinq (5) employés équivalents temps plein ou moins.

Les candidats doivent respecter la définition d'« entreprise axée sur l'innovation » des Organismes, ce qui signifie qu'il doit s'agir d'une entreprise qui vise à mettre au point une technologie, une invention ou un processus commercial original ou novateur. Les candidats certifient 1) qu'ils respectent les conditions d'admissibilité ci-dessus et 2) que la technologie, l'invention ou le processus mis(e) au point leur appartient et qu'ils sont les seuls à pouvoir le(la) présenter aux Organismes.

Processus de candidature

Bioentreprise Canada doit recevoir les Candidatures avant midi (HAE) le 15 juin 2023 au moyen du formulaire en ligne qui se trouve sur son site Web. Seules les Candidatures qui auront été soumises dans le cadre du processus de candidature en ligne de Bioentreprise Canada seront traitées. Bioentreprise Canada se réserve le droit d'annuler ou de ne pas accepter une Candidature.

Les Organismes pourraient communiquer avec les candidats par téléphone ou par courriel, à leur discrétion. Les Organismes effectueront jusqu'à trois (3) tentatives pour communiquer avec les candidats.

Les Organismes n'assument aucune responsabilité pour toute coordonnée incomplète ou incorrecte fournie. S'il est impossible de communiquer avec un candidat de la façon décrite ci-dessus ou si ce dernier omet de répondre aux Organismes en temps opportun, les Organismes n'accorderont aucune autre considération à la Candidature.

Les candidats sélectionnés comme finalistes seront avisés de l'acceptation de leur Candidature avant le début du Concours. Les candidats qui ne sont pas sélectionnés comme finalistes seront également avisés de la décision.

Les Organismes n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout problème ou de toute déféctuosité technique des systèmes ou des réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique ou des logiciels ni à l'égard de toute Candidature non reçue par les Organismes en raison de problèmes techniques ou d'un engorgement du réseau Internet ou d'un site Web, ou toute combinaison de ces facteurs.

Décharge de responsabilité et renonciation

En présentant une Candidature dans le cadre du Concours, les candidats dégagent les Organismes, leurs succursales et leurs filiales, leurs agences de publicité et de promotion, les membres des comités ou les membres du Comité de sélection (comme définis aux présentes) nommés par ces derniers, et, dans chaque cas, leurs dirigeants, administrateurs, propriétaires, employés, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs, de toute responsabilité liée au Concours ou résultant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation de toute subvention, y compris, mais sans s'y limiter, une atteinte aux droits de propriété intellectuelle, des blessures corporelles, la mort et des dommages matériels ainsi que des réclamations fondées sur les droits de publicité, sur la diffamation ou sur l'atteinte à la vie privée.

En présentant une Candidature, le candidat accorde aux Organiseurs le droit d'utiliser son nom, son adresse, sa ressemblance, sa photographie, les renseignements concernant sa Candidature et ses déclarations dans des supports publicitaires et à d'autres fins promotionnelles ou publicitaires, sans aucune rémunération.

Les candidats qui seront retenus pour le Concours seront désignés par le terme « Finalistes » dans le cadre du programme du Concours. Les Candidatures ne seront pas renvoyées aux candidats après la présentation de celles-ci.

Les candidats acceptent d'être automatiquement inscrits à la liste de diffusion Bioentreprise Insider. Les candidats qui ne souhaitent pas continuer à recevoir les courriels Bioentreprise Insider peuvent se désabonner en tout temps en cliquant sur le lien de désabonnement qui se trouve au bas de chaque courriel. Le désabonnement aux courriels Bioentreprise Insider n'a aucune incidence sur la capacité des candidats à participer au Concours de quelque façon que ce soit.

Sélection des candidats au Concours et processus de participation

Le Concours sera jugé par un comité, dont les membres seront choisis par Bioentreprise Canada, à sa seule et absolue discrétion, et qui pourrait être composé d'entrepreneurs, de dirigeants, d'investisseurs, de chercheurs, d'employés et d'autres personnes considérées comme étant appropriées par les Organiseurs (le « Comité de sélection »). Toutes les décisions prises par le Comité de sélection sont considérées comme étant définitives, mais les Organiseurs se réservent le droit de disqualifier toute Candidature qui est soupçonnée d'avoir enfreint les présentes conditions générales ou l'esprit du Concours.

Prix en espèces ou en nature sans restriction

Les prix en espèces et les services en nature seront gérés par les Organiseurs. Le total des prix en espèces s'élève à 50 000 \$ CA. Ce montant sera réparti comme suit : un (1) premier prix de 45 000 \$ et un (1) deuxième prix de 5 000 \$. D'autres prix en nature, comme une adhésion gratuite à Bioentreprise Engine, pourraient être remis à la seule discrétion de Bioentreprise Canada.

Les prix sont assujettis à une vérification diligente de Bioentreprise Canada, qui pourrait comprendre, mais sans s'y limiter, un examen des documents d'entreprise ou juridiques, des registres comptables et d'autres documents que les Organiseurs pourraient demander aux candidats. Les prix en espèces ou en nature seront remis aux Finalistes « tels quels », sans représentation ni garantie supplémentaire de quelque nature que ce soit.

Aucun intérêt ne sera versé pour les prix en espèces.

Les Organiseurs et le Comité de sélection n'assument aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit pour toute participation au Concours ou la remise ou l'utilisation d'un prix.

Divulgarion et titre de la propriété intellectuelle

Tous les candidats et Finalistes conserveront la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle subsistants relatifs à leurs Candidatures. Les candidats sont cependant avisés que leurs droits de propriété intellectuelle, y compris pour les inventions brevetables et les

conceptions industrielles, pourraient être compromis par leur divulgation au public. La présentation d'une Candidature et la participation au Concours doivent être considérées comme étant une divulgation publique. Les candidats ne doivent pas assumer que la confidentialité des données ou des renseignements abordés, divulgués ou présentés dans leur Candidature ou au cours du processus de sélection sera respectée.

On ne demandera pas aux Organismes ni à toute autre personne associée au Concours de signer des ententes de non-divulgation ou de confidentialité. Les candidats et les Finalistes reconnaissent qu'il leur incombe de prendre des mesures avant de présenter une Candidature pour préserver leurs droits de propriété intellectuelle.

Publication et promotion

Les Organismes se réservent le droit de publier des renseignements au sujet des candidats, des Finalistes et de leur travail, dans des publications ou en ligne, et de transmettre des renseignements aux médias, qui pourraient comprendre, mais sans s'y limiter, la radio, la télévision, la presse écrite et Internet.

Toute photographie, vidéo ou autre image captée pendant le processus de sélection appartiendra aux Organismes et pourrait être utilisée par ces derniers, à leur seule discrétion, de la manière qu'ils jugent appropriée.

Divers

Les Organismes se réservent le droit de suspendre, de reporter ou d'annuler le Concours ou de modifier les présentes conditions générales pour quelque raison que ce soit, à leur seule discrétion ou comme l'exige la loi applicable.